



Compte-rendu du Conseil d'école du 12 juin 2025

Mme RAYNAL ouvre à 17h05 le dernier Conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025 en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

Mme Christelle RAYNAL, Directrice des classes primaires, présidente du Conseil

Mme Céline ALLATRE, Provisseure

Représentants des enseignants

Mme Klara TEJKL (PS)
Mme Cheryl DRABOVA (ENG)
Mme Daniela CHARBONNIER (PS-MS)
Mme Emilie VLCKOVA PORTET (MS/GS)
Mme Virginie MEUNIER (MS/GS)
Mme Florence MERCERON (CP)
Mme Annie-Claude BOUHERET (CE1)
Mme Isabelle VILLEMANT (CE1)
M. Frédéric LE CAM (CE2)
M. Claude VALLIN (CE2)
Mme Verena LAVAL HOFMANN (CM1)
M. Johan TIRLEMONT (CM2) (Excusé)
Mme Thérèse SEGUIN (SI)
Mme Pascale PARRY-VRANA (FLSco)
Mme Lenka REDOU (BCD)

Représentants des parents

Mme KARSTEN Laure
Mme MAURIANGE Emilie
Mme DE LOBKOWICZ Alix
M. DURMEYER Sébastien (Excusé)
M. LEGENDRE Cédric (Excusé)
Mme MAUREL Sophie
M. Duc PHUNG (Excusé)
Mme BAUDE Lena
Mme BRODANI Jana
Mme MALATESTA Emanuela (Excusée)
Mme MANGARELLA Alzbeta (Excusée)
M. MAUFRAS Clément (Excusé)
M. PACURAR David (Excusé)
M. SLUSSAREF Christophe
Mme STAROVA Maria (Excusée)

Mme MAUREL accepte la charge du secrétariat nécessaire à la relecture du compte rendu de cette réunion.

Ordre du jour

1. **Bilan 2024-2025 et Perspectives 2025-2026**
 - Fonctionnement de l'école
 - Actions pédagogiques
2. **Questions diverses**

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance.

Procès-verbal

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil d'école (20 janvier 25), il est donc adopté à l'unanimité.

1. Bilan 2024-2025 et perspectives 2025-2026

➤ Fonctionnement de l'école

Effectifs :

En cette fin d'année 2024-2025, l'effectif du primaire comprend 114 élèves en maternelle et 292 élèves en élémentaire, soit 406 élèves au primaire. Le nombre de départs et d'arrivées enregistrés au cours de l'année se sont équilibrés (10 départs – 8 pour déménagement / 2 pour un retour en école tchèque – contre 10 arrivées).

Les départs annoncés en cette fin d'année : 28, essentiellement des déménagements, quelques départs pour d'autres écoles.

Prévisions effectifs (à ce jour):

Maternelle : 124 (contre 114 soit une augmentation de 8,77%)

Elémentaire : 292 (161 C2 + 131 C3 contre 168 C2 + 124 C3)

Total : 416 (+10 élèves)

Organisation pédagogique :

Maternelle : 1 PS, 1 PS-MS, 1 MS-GS section générale, 1 GS section générale, 2 MS-GS section bilangue.

L'organisation pédagogique pour l'élémentaire reste inchangée :

Elémentaire Cycle 2 :

1 CP, 1 CE1, 1 CE2 en section générale / 2 CP, 2 CE1, 2 CE2 en section bilangue

Elémentaire Cycle 3 :

2 CM1, 1 CM1-CM2, 2 CM2

(67 familles ont participé aux portes ouvertes en maternelle contre 75 en 2023-2024. S'il y a eu moins de participants, les demandes d'inscription ont cependant débuté très tôt cette année. A ce jour, 138 rencontres individuelles contre 108 à la même date ont été réalisées afin de construire le projet de scolarisation de chaque enfant. Certains niveaux ont atteint leur capacité maximale : GS et CP section générale, CM2 Section générale et internationale).

Pour rappel, les classes sont constituées selon les critères suivants : équilibre filles / garçons, hétérogénéité des niveaux, affinités d'élèves (et non d'enfants), élèves à séparer, besoins éducatifs particuliers de certains élèves.

Le choix de la section linguistique est individualisé en fonction du projet de scolarisation (langues maternelles ou parlées à la maison, maîtrise du français à l'oral, à l'écrit, pratique du français en dehors de l'école, engagement de la famille). Le conseil des maîtres évalue chaque situation et valide ou invalide la demande. Cette évaluation repose sur l'expertise pédagogique des enseignants pour le bien et la réussite de chaque enfant.

La vie scolaire du primaire :

Les absences et retards :

Un suivi périodique des absences et des retards a été mis en place déclenchant l'envoi d'un courrier notifiant le nombre d'absences et ce que cela représente en terme d'heures d'apprentissages manquantes. Ce courrier est généralement suivi d'un entretien individuel afin d'évaluer chaque situation. Ce suivi a permis de réduire le nombre d'absences et de retards notamment en maternelle pour certaines familles qui n'avaient pas mesuré l'importance de l'assiduité et de la ponctualité à l'école maternelle.

Le partenariat avec l'APE et le Club Sportif et Culturel concernant les retards à la sortie des cours permettant aux enfants d'être en activité lors de retards prolongés s'est révélé bénéfique pour les enfants qui n'avaient pas à rester dans une attente parfois source de stress. Ces activités ont été facturées aux familles.

La cantine le mercredi

Le changement d'horaire de sortie des élèves après la cantine et l'arrêt d'une sortie échelonnée sur ½ heure, accompagné de l'aménagement des emplois du temps des 6^e et 5^e, ont atteint leur objectif premier : les élèves du secondaire ont tous le temps de manger avant de reprendre leurs cours. Les élèves de l'élémentaire, à partir du CE1, sont divisés en 2 groupes. Le premier groupe est composé des élèves quittant l'école après la cantine, le second des élèves restant aux activités. La sortie du premier groupe est à 13h. Le second quitte la cantine à 13h15. Les élèves du premier groupe ont entre 1/2h et 1/4h pour manger. Le rythme est certes différent qu'en semaine, plus rapide, mais aucun enfant ne quitte la cantine sans avoir eu le temps de prendre son repas.

Question des représentants de parents : *Quand prend fin le contrat avec Zatisi ?* Le contrat est en vigueur jusqu'à l'été 2026. L'appel d'offre sera publié en début d'année 2026.

Protocole de signalement et de gestion des maladies contagieuses

Suite à des questions qui nous ont été posées par certains parents concernant des sujets relatifs à la santé des élèves et au protocole d'hygiène appliqué par l'établissement, Madame la Proviseure a envoyé un courriel à l'ensemble des familles de l'établissement ainsi qu'aux personnels afin de les inviter à consulter le compte-rendu de la Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire qui s'est tenue le 2 juin et dans lequel figure le protocole de signalement et de gestion des maladies contagieuses ainsi que le protocole d'entretien des locaux et des sanitaires. Il est important de souligner que les décisions prises par le lycée sont fondées sur les directives de la station sanitaire du gouvernement tchèque, notamment pour ce qui concerne le périmètre des personnes à informer en cas de maladie contagieuse.

Les différents travaux prévus

Différents travaux sont prévus cet été : la rénovation de la toiture de bâtiment G ainsi que la verrière du patio, la salle de physique-chimie, l'ouverture du mur entre le bureau de la vie scolaire et la salle de permanence et la rénovation de la cour de récréation de la maternelle. Nous sommes également en attente de confirmation pour la création d'un garage à vélos et le rehaussement de la clôture le long de l'allée. La rénovation des murs endommagés par les infiltrations est prévue pour l'automne, afin de garantir l'élimination définitive de l'humidité.

➤ Actions pédagogiques

Natation :

En raison de la fermeture soudaine de la piscine de Radlice pour travaux de rénovation, les élèves de CP, CE1 et CM1 n'ont bénéficié que de 7 séances sur 10 dans le cadre de l'Education Physique et Sportive et le savoir nager (6 pour les CM1 qui étaient en voyage scolaire lors du cycle prévu). La piscine devrait rouvrir en octobre prochain. Les niveaux de classe concernées par le cycle natation reste inchangées.

Remarque des représentants de parents : *Certains parents accompagnateurs s'inquiètent de la vigilance des maîtres-nageurs, qu'ils jugent parfois insuffisamment attentive. Par ailleurs, les maîtres-nageurs ne feraient pas toujours preuve de patience envers les élèves, en particulier ceux qui ont des difficultés à comprendre les consignes en tchèque.*

De telles remarques reviennent fréquemment lorsqu'on évoque les cours de natation, tant en France qu'ici à Prague. La directrice fera part de ces observations au responsable de la piscine, dans l'optique d'éventuelles évolutions. Les enseignants rappellent également qu'ils peuvent accompagner les maîtres-nageurs et les aider dans la prise en charge des élèves, notamment quand ces derniers ne comprennent pas bien le tchèque.



APC :

41 élèves en maternelle et 138 en élémentaire ont pu profiter de ce soutien proposé en petit groupe le jeudi de 15h à 16h en élémentaire et sur le temps méridien 2x 1/2h en maternelle le lundi et le jeudi. L'aide peut concerner différentes compétences, travaillées par période, et donc différents élèves. L'APC n'a pas lieu chaque 1^{ère} semaine après le retour de vacances afin de pouvoir organiser les groupes et communiquer l'information aux familles. Lorsqu'un élève est inscrit au soutien, avec l'autorisation des responsables légaux, sa présence est obligatoire et nécessaire pour pouvoir progresser. Il est parfois constaté un manque d'assiduité, une présence aléatoire qui met à mal les progrès de l'élève.

PEAC :

Les sorties artistiques et culturelles sont inscrites dans un parcours alliant 3 piliers : la rencontre à l'œuvre, la rencontre à l'artiste et la pratique. Dans le cadre de ce parcours, il est à noter la venue de Petr Horáček, auteur et illustrateur tchèque qui a travaillé avec les classes de maternelle et cycle 2, des concerts éducatifs du PKF, la visite des portes ouvertes de l'Agence Européenne spatiale, différents musées, des spectacles et films et les nombreuses prestations de nos 2 chorales menées par Marie-Anne MARSALEK, que nous remercions pour son engagement et son talent.

Question des représentants de parents : Une fois le nombre de parents accompagnateurs atteint, est-il possible que d'autres parents se joignent à la sortie en payant leur place si besoin ? La présence de parents accompagnateurs est déterminée par le taux d'encadrement requis pour les sorties scolaires, afin d'assurer la sécurité des élèves. Une fois ce taux atteint, la présence de parents supplémentaires n'est pas nécessaire.

Afin de rendre lisible le rôle des accompagnateurs et éviter certains malentendus, une charte a été réalisée et sera présentée lors des réunions de rentrée.

Voyages scolaires :

Dans le parcours des élèves, des voyages scolaires sont inscrits au niveau des :

CE2 : classe patrimoine tchèque et ski. Le séjour s'est déroulé du 27 au 31 janvier à Benecko. 54 élèves ont participé pour un coût total de 10 280 KCZ par famille (sans compter la location du matériel).

CM1 et CM1-CM2 : classe patrimoine Vosges du 6 au 12 avril à La Besse. 66 élèves ont participé pour un coût total de 11 887,80 KCZ par famille. Pour ce séjour, les élèves ont reçu un don d'une famille leur permettant la prise en charge totale du transport bus.

Les élèves n'ayant pu participer au voyage pour des raisons de santé ou familiales (5 élèves de CM1 et CM1-CM2) ont été accueillis à l'école avec un emploi du temps personnalisé. Un grand merci à l'équipe de répondre toujours favorablement à la prise en charge des élèves.

La caisse de solidarité alimentée par des dons de parents et de l'APE a pu soutenir financièrement 4 familles lors de ces voyages.

Concernant la cohorte des CM2, la semaine patrimoine et culturelle sans nuitée, gratuite pour les familles, a eu lieu du 2 au 6 juin permettant ainsi à tous les élèves de pouvoir bénéficier de ce parcours pour leur dernière année de primaire.

Parcours langue tchèque :

La réflexion autour de la cohérence du parcours langue tchèque, initiée l'an passé avec le réajustement des horaires en CM2 TLM, se poursuit notamment à la maternelle ainsi que sur l'enseignement du tchèque langue étrangère. La question de la différenciation pour les élèves nouvellement arrivés est à l'ordre du jour. L'évaluation demandée l'an dernier au ministère tchèque, restée sans réponse à ce jour, pourrait contribuer à faire évoluer la réflexion.



3. Questions diverses

Lors de la préparation de ce conseil avec les représentants de parents, 3 points ont été abordés :

La prise de photos lors de sorties ou évènements, la consommation de bonbons à l'école et l'utilisation de désherbant.

La prise de photos lors de sorties ou évènements : certains parents ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) soient exposés lors de publications du LFP et n'ont donc pas autorisé le droit à l'image. Or, il est remarqué que les parents prennent systématiquement des photos ou vidéos lors d'évènements (spectacles, natation, sorties, ...), compromettant le respect de ce droit à l'image. Il est alors primordial de rappeler, avant tout évènement, que la prise de photos ou de vidéos est strictement encadrée et relève d'un usage strictement privé. Toute diffusion sur les réseaux sociaux ou plateformes publiques est interdite afin de garantir le respect du droit à l'image de tous les élèves.

La consommation de bonbons à l'école : Il est courant que des élèves apportent des bonbons et en distribuent à leurs camarades pendant les temps de pause. Certains représentants de parents ont également signalé que, lors d'activités périscolaires, certains animateurs distribuent eux-mêmes des bonbons aux enfants, voire des enseignants en classe. Or, certains parents ne souhaitent pas que leurs enfants en consomment. Il est donc important d'encadrer et de réguler cette pratique afin de respecter les choix éducatifs de chaque famille. Ainsi, des bonbons en sachets individuels pourraient être apportés à l'occasion d'un anniversaire et distribués aux élèves de la classe uniquement en fin de journée, afin que les parents puissent décider s'ils souhaitent ou non que leur enfant les consomme. En cas d'activités périscolaire, la consigne sera également appliquée.

Utilisation de désherbant : Lors du CHSCS, il a été notifié que la personne en charge de l'entretien des espaces verts utilisait un produit sur les mauvaises herbes. La question se pose quant à la nature de ce produit : s'agissait-il d'un désherbant ? Les représentants des parents soulignent que l'utilisation de désherbants chimiques est interdite dans les écoles en France depuis plus de dix ans. L'intendance a contacté la société afin d'avoir des réponses. Ils ont confirmé utiliser ce type de produit. Il leur a alors été demandé l'arrêt immédiat de désherbant.

Questions supplémentaires

Les enseignants notent que la personne en charge de l'entretien des espaces verts travaille parfois sur le temps scolaire lors de la présence des enfants à l'école et souhaitent demander à ce qu'elle intervienne après 17h30. Cette demande sera relayée auprès de la personne en charge de la relation avec les prestataires.

Les représentants de parents demandent si la végétalisation de la cour élémentaire est prévue : ce projet tient à cœur l'ensemble de la communauté scolaire. Cependant, les travaux du clos et couvert des anciens bâtiments étant une priorité et nécessitant la venue de camions et la mise en place d'échafaudages, il serait difficile d'envisager des espaces verts susceptibles d'être détériorés par les travaux.

Mme Raynal clôt la séance à 18h20.

Secrétaire de séance
Mme Sophie MAUREL

Présidente du conseil
Mme Christelle RAYNAL

